

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS DE PUBLICATION**

**Règlement R-2019-266**

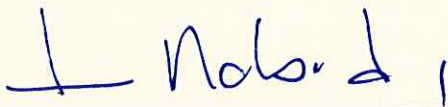
**Adoption du règlement R-2019-266 (Règlement amendant le règlement R-2002-09, créant le Comité consultatif d'urbanisme)**

Avis est donné, que le règlement numéro R-2019-266 amendant le règlement R-2002-09, créant le Comité consultatif d'urbanisme, a été adopté le 4 mars 2019 et qu'il peut en être pris communication au bureau municipal, situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce.

**DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE 12 AOÛT 2019**

---

Je, Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier, résident de la municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil le 12 août 2019.



---

Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier